
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 5 JUILLET 2022, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Jessy Béland, membre du personnel professionnel
Marie-Pier Bellavance, membre de la communauté municipale, santé
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH (via TEAMS)
Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
Claudia Denis, membre parent représentant un autre district (via TEAMS)
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement

Sont toutefois absents :

- M^{mes} Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière
Alexy-Ann Lévesque, membre de la communauté 18 à 35 ans
M. Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel

Sont également présents :

- M^{mes} Isabelle Godbout, directrice générale
Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance scolaire
Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
MM. Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises
Alexis Lapiere, secrétaire général et responsable aux communications

Sont toutefois absents :

- MM. Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
Jean-François Lachance, consultant en éducation

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare la séance ouverte à 19 h.

Assermentation des nouveaux administrateurs

- M^{mes} Jessy Béland, membre du personnel professionnel;
Marie-Pier Bellavance, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux (*renouvellement de mandat*);
Sylvie Wafer, membre représentant le personnel – directeur d'établissement d'enseignement.
- M^{me} *Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière; Reporté*
- M. *Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel; Reporté*
- M^{me} *Isabelle Bourdeau, personne ayant une expertise en matière de gouvernance ou de gestion des ressources humaines (renouvellement de mandat); Reporté*

Questions du public

Aucune question n'a été soumise.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution
CA-22-056**

Il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoption de l'ordre du jour
de la séance ordinaire

Adopté

Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

**Résolution
CA-22-057**

Il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022 soit accepté tel quel.

Adoption du procès-verbal
de la réunion ordinaire du
24 mai 2022

Adopté

Résolutions du 5 juillet 2022

**Résolution
CA-22-058**

Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu d'adopter le plan d'effectifs en adaptation scolaire 2022-2023.

Plan d'effectifs en
adaptation scolaire

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-059**

Il est proposé par madame Claudia Denis et unanimement résolu que le plan d'effectifs du personnel non enseignant soit accepté tel que présenté.

Plan d'effectifs du
personnel non enseignant

Adopté

**Résolution
CA-22-060**

Il est proposé par madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu que l'annexe 1 du document de gestion n° 200,104 « Calendrier scolaire des écoles en vue des journées de planification et d'évaluation » soit accepté tel que présenté.

Adoption de l'annexe 1 du
document n°200,104

Adopté

**Résolution
CA-22-061**

Il est proposé par madame Marie-Pier Bellavance et unanimement résolu de nommer Martin Audet à titre de gestionnaire au Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi. Cette nomination prenant effet à compter du 15 août 2022.

Nomination d'un
gestionnaire au Centre de
formation professionnelle
Lac-Abitibi

Il est également résolu que l'engagement définitif de Martin Audet soit assujéti à la réussite d'une période probatoire.

Adopté

**Résolution
CA-22-062**

Nomination d'une direction
adjointe à la Cité étudiante
Polyno

Il est proposé par madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu de nommer madame Karen Campagna à titre de directrice adjointe de la Cité étudiante Polyno.

Cette nomination prenant effet à compter du 15 août 2022.

Il est également résolu que l'engagement définitif de madame Karen Campagna soit assujéti à la réussite d'une période probatoire.

Adopté

**Résolution
CA-22-063**

Contrat de continuité de
services en transport –
année scolaire 2022-2023
– signature de l'entente :
Autobus DM Boréal inc.

Considérant les négociations en cours entre le gouvernement du Québec et les associations de transporteurs scolaires dans le cadre du renouvellement des contrats en transport scolaire au Québec;

Considérant la réticence des transporteurs scolaires partenaires de s'engager dans une entente à long terme alors que lesdites négociations sont toujours en vigueur;

Considérant l'importance d'assurer un transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023;

Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu d'entériner l'Entente de services en transport scolaire – année scolaire 2022-2023, survenue entre le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et Autobus DM Boréal inc. le 21 juin 2022.

Adopté

**Résolution
CA-22-064**

Contrat de continuité de
services en transport –
année scolaire 2022-2023
– Transport Clément Bégin
inc.

Considérant les négociations en cours entre le gouvernement du Québec et les associations de transporteurs scolaires dans le cadre du renouvellement des contrats en transport scolaire au Québec;

Considérant la réticence des transporteurs scolaires partenaires de s'engager dans une entente à long terme alors que lesdites négociations sont toujours en vigueur;

Considérant l'importance d'assurer un transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023;

Il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu d'entériner l'Entente de continuité de services en transport scolaire – année scolaire

2022-2023, survenue entre le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et Transport Clément Bégin inc. le 21 juin 2022.

Adopté

**Résolution
CA-22-065**

Contrat de continuité de
services en transport
scolaire – année scolaire
2022-2023 – signature de
l'entente : Transport
d'écoliers La Sarre inc.

Considérant les négociations en cours entre le gouvernement du Québec et les associations de transporteurs scolaires dans le cadre du renouvellement des contrats en transport scolaire au Québec;

Considérant la réticence des transporteurs scolaires partenaires de s'engager dans une entente à long terme alors que lesdites négociations sont toujours en vigueur;

Considérant l'importance d'assurer un transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023;

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu d'entériner l'Entente de continuité de services en transport scolaire – année scolaire 2022-2023, survenue entre le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et Transport d'écoliers La Sarre inc. le 21 juin 2022.

Adopté

**Résolution
CA-22-066**

Résolution tirage sport
étudiant

Attendu que la Cité étudiante Polyno désire organiser un tirage au profit du Sport étudiant Phénix-Hecla Québec du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi;

Attendu qu'un éventuel déficit de la campagne de financement du Sport étudiant Phénix-Hecla Québec dirigé par la Cité étudiante Polyno sera absorbé à même son budget décentralisé;

Attendu que les prix attribués s'élèvent à environ 4000 \$ et nécessitent une lettre de garantie;

Il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu de demander à Harmonia Assurance d'intervenir auprès d'Intact Assurance pour l'émission d'une lettre de garantie d'un minimum de 4 000 \$ à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le bénéfice exclusif du Sport étudiant Phénix-Hecla Québec du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, relativement à un tirage organisé le 25 avril 2023.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, madame Isabelle Godbout et le directeur des Services des ressources financières, monsieur Éric Belzil, à signer les documents afférents et d'autoriser madame Louisa Gobeil, animatrice de vie étudiante, à adresser et signer la demande de licence de tirage à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Adopté

**Résolution
CA-22-067**

Adoption du document de
gestion n° 300,004

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu d'adopter le document de gestion n° 300,004 « Publication du bulletin scolaire en formation générale des jeunes, année scolaire 2022-2023 » tel que présenté.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-068**

Ajout d'espace au Centre
de formation
professionnelle Lac-Abitibi

Il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu d'autoriser le directeur général adjoint monsieur Yves Dubé, d'acheminer une demande d'agrandissement, incluant la construction d'une résidence étudiante de 32 chambres, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Cette demande d'agrandissement est déposée dans le cadre de la mesure 50512 « Ajout ou réaménagement d'espace pour la formation professionnelle », et ce, pour compte du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi.

Adopté



**Résolution
CA-22-069**

Abrogation de la résolution
CA-22-010

Engagement définitif de
M. Alexis Lapierre

Il est proposé par madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu de nommer **monsieur Alexis Lapierre au poste de secrétaire général et responsable aux communications** aux Services du secrétariat général et des communications.

Cette nomination prend effet le 23 février 2022.

Il est également résolu que l'engagement définitif de **monsieur Alexis Lapierre** soit assujéti à la réussite d'une période probatoire.

Celle-ci abroge la résolution CA-22-010.

Adopté

Points d'information

Rapport du secrétariat général :

Loi sur le protecteur national de l'élève.

Rapport des services des ressources matérielles et de l'informatique :

Topo des travaux estivaux.

Clôture de la rencontre

**Résolution
CA-22-070**

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 20 h 43.

Adopté

Mélanie Boulet
Présidente du Conseil d'administration

Alexis Lapierre
Secrétaire général

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2022, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF.

Les membres suivants sont présents :

M^{mes} Jessy Béland, membre du personnel professionnel
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
Claudia Denis, membre parent représentant un autre district (via TEAMS)
Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement

Sont toutefois absents :

M^{mes} Marie-Pier Bellavance, membre de la communauté municipale, santé
Alexy-Ann Lévesque, membre de la communauté 18 à 35 ans
M. Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel
(Assermentation reportée en novembre)

Sont également présents :

M^{mes} Isabelle Godbout, directrice générale
Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
MM. Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises
Pierre Daoust, secrétaire de séance
Jean-François Lachance, consultant en éducation (via TEAMS)
René Forgues, protecteur de l'élève

Sont toutefois absents :

M^{me} Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance scolaire
MM. Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
Alexis Lapierre, secrétaire général et responsable aux communications

Résolution CA-22-071 Il est proposé par madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu de nommer monsieur Pierre Daoust à titre de secrétaire de séance, en l'absence du secrétaire général, monsieur Alexis Lapierre.

Adopté

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare la séance ouverte à 19 h.

Assermentation des nouveaux administrateurs

M^{mes} Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière;
Isabelle Bourdeau, personne ayant une expertise en matière de gouvernance ou de gestion des ressources humaines.

Période de questions du public

Aucune question n'a été soumise.

**Résolution
CA-22-072**

Adoption de l'ordre du jour
de la séance ordinaire

Il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté

**Résolution
CA-22-073**

Adoption du procès-verbal
de la réunion ordinaire du
5 juillet 2022

Il est proposé par madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 soit accepté tel quel.

Adopté

Présentation du rapport
annuel du protecteur de
l'élève par monsieur René
Forgues

Monsieur René Forgues présent sommairement son rapport.
Incidence : départ de monsieur René Forgues à 19 h 20.

**Résolution
CA-22-074**

Approbation du budget
2022-2023 de l'école
Dagenais

Considérant que le budget de l'école Dagenais et de ses services de garde en milieu scolaire prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement au montant de 3 647 256 \$;

Considérant que le budget de l'école Dagenais et de ses services de garde en milieu scolaire a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget de l'école Dagenais et de ses services de garde en milieu scolaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-075**

Approbation du budget
2022-2023 de l'école
Boréale

Considérant que le budget de l'école Boréale prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement au montant de 3 624 466 \$;

Considérant que le budget de l'école Boréale a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget de l'école Boréale conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-076**

Approbation du budget
2022-2023 de la Cité
étudiante Polyno

Considérant que le budget de la Cité étudiante Polyno prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement au montant de 10 056 914 \$;

Considérant que le budget de la Cité étudiante Polyno a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget de la Cité étudiante Polyno conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution
CA-22-077

Approbation du budget
2022-2023 de l'école du
Royal-Roussillon

Considérant que le budget de l'école du Royal-Roussillon et de son service de garde en milieu scolaire prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement au montant de 4 027 607 \$;

Considérant que le budget de l'école du Royal-Roussillon et de son service de garde en milieu scolaire a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget de l'école du Royal-Roussillon et de son service de garde en milieu scolaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution
CA-22-078

Approbation du budget
2022-2023 de l'école de
l'Envol

Considérant que le budget de l'école de l'Envol et de son service de garde en milieu scolaire prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement au montant de 6 472 477 \$;

Considérant que le budget de l'école de l'Envol et de son service de garde en milieu scolaire a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Lagrois et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget de l'école de l'Envol et de son service de garde en milieu scolaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution
CA-22-079

Approbation du budget
2022-2023 de l'école du
Maillon

Considérant que le budget de l'école du Maillon et de ses services de garde en milieu scolaire prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement au montant de 3 290 098 \$;

Considérant que le budget de l'école du Maillon et de ses services de garde en milieu scolaire a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget de l'école du Maillon et de ses services de garde en milieu scolaire conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-22-080

Approbation du budget
2022-2023 de l'école-
Bellefeuille

Considérant que le budget de l'école Bellefeuille et de ses services de garde en milieu scolaire prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement au montant de 2 124 394 \$;

Considérant que le budget de l'école Bellefeuille et de ses services de garde en milieu scolaire a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Claudia Denis et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget de l'école Bellefeuille et de ses services de garde en milieu scolaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-22-081

Approbation du budget
2022-2023 du Centre de
formation générale Le
Retour

Considérant que le budget du Centre formation générale Le Retour prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement de 1 761 240 \$ et des revenus de fonctionnement et d'investissement de 1 928 877 \$;

Considérant que le budget du Centre formation générale Le Retour prévoit un surplus budgétaire de 167 637 \$;

Considérant que le budget du Centre formation générale Le Retour a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget du Centre formation générale Le Retour conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-22-082

Approbation du budget
2022-2023 du Centre de
formation professionnelle
Lac-Abitibi

Considérant que le budget du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi prévoit des dépenses de fonctionnement et d'investissement égales aux revenus de fonctionnement et d'investissement au montant de 5 333 410 \$;

Considérant que le budget du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi a été adopté par le conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, le budget du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-083**

Adoption du budget de
fonctionnement,
d'investissement et du
service de la dette pour
l'année 2022-2023

ATTENDU QUE conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 1 407 538 112 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 1 176 787 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 30 231 883 \$, et :
- un nombre de 9 124 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ et;
- le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

Il est proposé par madame Sophie Lagrois et unanimement résolu

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus et des dépenses de 60 406 862 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté

**Résolution
CA-22-084**

Huis clos

Il est proposé par madame Isabelle Bourdeau, que le Conseil d'administration siège à huis clos, il est 19 h 57.

Adopté

**Résolution
CA-22-085**

Retour en séance

Il est proposé par madame Sylvie Wafer, que le Conseil d'administration retourne en séance, il est 20 h 40.

Adopté

**Résolution
CA-22-086**

Comités requis par la Loi
sur l'instruction publique

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu

Que les personnes suivantes soient désignées pour participer aux différents comités prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Que la présidente du Conseil d'administration siège d'office sur les comités prévus à la Loi sur l'instruction publique en lien avec la gouvernance scolaire.

Également résolu que les participants soient inscrits au document de gestion « Comités année scolaire 2022-2023 » portant le numéro d'identification 100,001.

Comité de gouvernance et d'éthique	
1. Isabelle Godbout	Ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du Conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.32.
2. Alexis Lapiere	
3. Mélanie Boulet	
4. Marie-Pier Bellavance	
5. Claudia Denis	



Comité de vérification	
1. Yves Dubé	Ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du Conseil d'administration du centre de service scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière.
2. Éric Belzil	
3. Alexis Lapierre	
4. Mélanie Boulet	
5. Sophie Lagrois	

Comité des ressources humaines	
1. Isabelle Godbout	Ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du Conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au Conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire. *Pour les membres de la communauté et membres parents seulement.
2. Julie Paquet	
3. Alexis Lapierre	
4. Mélanie Boulet	
5. Sophie Thibodeau	
6. Isabelle Bourdeau	

Comité consultatif de transport	
1. Yves Dubé	Le comité donne notamment son avis sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves, de même que sur le plan d'organisation du transport et sur les modalités d'octroi des contrats de transport. Le comité est composé d'un représentant du comité de parents, d'une direction d'école, du directeur de service, de la régisseuse et du directeur général ou du directeur général adjoint du centre de services scolaire.
2. Éric Belzil	
3. David Goulet	
4. Mélanie Boulet	
5. Dominique Robitaille	

Adopté

Résolution CA-22-087

Adoption du document de
gestion n° 700,205
« Politique de
communication »

Il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu que le document de gestion n° 700,205 « Politique de communication » soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 700,205 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution CA-22-088

Désignation des délégués
officiels pour l'AGA du
RSEQAT

Il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu que la délégation du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi à l'assemblée annuelle du sport étudiant du Réseau du sport étudiant du Québec Abitibi-Témiscamingue (RSEQAT) soit composée des représentants suivants :

- Mme Sylvie Wafer
- Mme Louisa Gobeil

Il est également résolu que la déléguée au conseil d'administration de l'RSEQAT pour la prochaine année soit Mme Louisa Gobeil.

Adopté



Résolution
CA-22-089

Désignation d'un signataire
pour la SAAQ

Il est proposé par madame Claudia Denis et unanimement résolu d'autoriser le directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Éric Dupuis, à être signataire de tous les documents concernant les transactions effectuées à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Qu'en cas d'incapacité d'agir du responsable officiel, il est proposé par présente que les personnes suivantes soient nommées substitués :

- M^{me} Isabelle Godbout, directrice générale
- M. Yves Dubé, directeur général adjoint
- M. Éric Belzil, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire
- M. David Goulet, régisseur des Services des ressources financières et du transport scolaire

Que le présent document annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un signataire pour le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Adopté

Résolution
CA-22-090

Réfection de la toiture au
Pavillon Tremblay

Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'école du Royal-Roussillon, Pavillon Tremblay à l'entreprise Construction Filiatrault inc. au montant de 655 999 \$ et est financé à même le budget d'investissement de l'année financière 2022-2023.

Adopté

Résolution
CA-22-091

Dépassement de coûts :
Gymnase de la Cité
étudiante Polyno

Attendu que des travaux majeurs seront effectués sur la structure afin de renforcer la dalle de béton du gymnase B-C;

Attendu que ces anomalies ne pouvaient être détectées lors de la préparation des plans et devis;

Attendu que le coût initial du projet était de 358 767,44 \$;

Il est proposé par madame Sophie Lagrois et unanimement et résolu d'accepter les dépassements de coûts de 450 000 \$ et cela en date du 20 septembre 2022 pour le projet « Remplacement du plancher gymnase B-C ».

Adopté

Résolution
CA-22-092

Nomination des
responsables d'immeubles

Il est proposé par madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu que les membres du personnel enseignant suivants soient nommés responsables d'immeubles, pour l'année scolaire 2022-2023, et qu'ils bénéficient du supplément prévu à la convention collective pour leurs responsabilités additionnelles.

Postes disponibles	Responsables
Pavillon de Colombourg	Christine Côté Chevalier
Pavillon de Mancebourg	Mélissa Lefebvre
Pavillon de Clermont	Manon Germain
Pavillon de Duparquet	Hélène Lambert
Pavillon de Poularies	Valérie Rancourt
Pavillon de Roquemaure	Annie Gagnon

Adopté



Résolution

CA-22-093

Régime d'emprunt à long
terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 686 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2022;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME ISABELLE BOURDEAU, IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU :**

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 686 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, pendant la durée du présent régime d'emprunts, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnés par le Ministre.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente;
ou la directrice générale;
ou le directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté

**Résolution
CA-22-094**

Adoption du document de
gestion n° 300,002

Il est proposé par madame Sophie Lagrois et unanimement résolu que le document de gestion n° 300,002 « Organisation et utilisation des journées de planification et d'évaluation et des journées de concertation » soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 300,002 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution
CA-22-095

Nomination de M. Martin
Audet à titre de directeur
adjoint de centre au CFPLA

Il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu de de nommer monsieur Martin Audet à titre de directeur adjoint de centre au Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi.

Cette nomination prenant effet à compter du 15 août 2022.

Il est également résolu que l'engagement définitif de monsieur Martin Audet soit assujetti à la réussite d'une période probatoire.

La résolution CA-22-061 est abrogée par celle-ci.

Adopté

Clôture de la rencontre

Résolution
CA-22-096

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 21 h 25.

Adopté



Mélanie Boulet
Présidente du Conseil d'administration



Pierre Daoust
Secrétaire général



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 22 NOVEMBRE 2022, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Jessy Béland, membre du personnel professionnel
 Marie-Pier Bellavance, membre de la communauté municipale, santé
 Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
 Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
 Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
 Cláudia Denis, membre parent représentant un autre district
 Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière
 Alexy-Ann Lévesque, membre de la communauté 18 à 35 ans (via TEAMS)
 Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district
 Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
 Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
 Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien
 Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement
- M. Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel

Est toutefois absente :

- M^{me} Mélanie Lavoie, membre parent représentant un autre district
 (Assermentation reportée en janvier)

Sont également présents :

- M^{mes} Isabelle Godbout, directrice générale
 Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance scolaire
 Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
- MM. Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
 Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises
 Jean-François Lachance, consultant en éducation (via TEAMS)
 Alexis Lapierre, secrétaire général et responsable aux communications

Sont toutefois absents :

- MM. Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
 Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour

Adopté

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare la séance ouverte à 19 h.

Assermentation du nouvel administrateur

- Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi présente les nouveaux membres et fait signer la déclaration sous serment à l'administrateur prenant effet le 22 novembre 2022 :

- M^{me} Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district
M^{me} Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien
M. Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel

Période de questions du public

Aucune question n'a été soumise.

**Résolution
CA-22-097**

Adoption de l'ordre du jour
de la séance ordinaire

Il est proposé par madame Brigitte Roy et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté

**Résolution
CA-22-098**

Adoption du procès-verbal
de la réunion ordinaire du
20 septembre 2022

Il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022 soit accepté tel quel.

Adopté

**Résolution
CA-22-099**

Adoption du rapport de
l'auditeur indépendant et du
rapport financier 2021-2022

Il est proposé par madame Sophie Lagrois et unanimement résolu d'accepter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2021-2022.

Il est également proposé que lesdits documents fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-100**

État des taxes scolaires

Il est proposé par madame Claudia Denis et unanimement résolu d'approuver tel que présenté, l'état des taxes scolaires dues par les propriétaires conformément aux articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique totalisant un montant de 37 464,90 \$ au 31 octobre 2022.

Il est également résolu que le document État des taxes scolaires dues par les propriétaires au 31 octobre 2022 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-101**

Régime d'emprunts
temporaires

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant et l'échéance des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés de temps à autre par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le financement temporaire est initié par cette dernière, sur son crédit;

ATTENDU QUE le financement temporaire des projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 83 précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'Instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BOURDEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre pour ces Projets.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
3. QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par cette dernière;
4. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
6. QUE, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée;
7. QUE la présidente, la directrice générale, ou le directeur des services des ressources financières et du transport scolaire de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 7, le directeur général adjoint, la directrice des services éducatifs, ou la directrice des ressources humaines de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté

Résolution CA-22-102

Adoption du rapport annuel
CSSLA 2021-2022

Attendu la présentation du Rapport annuel 2020-2021 effectué par madame Isabelle Godbout;

Il est proposé par madame Vanessa Rancourt et unanimement résolu d'adopter le **Rapport annuel 2021-2022** du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi tel que déposé.

Adopté

Résolution CA-22-103

Adoption du document de
gestion n° 100,205
« Politique de suspension
des cours ou de fermeture
d'établissement »

Considérant que l'article 16 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* prévoit un minimum de 180 journées consacrées aux services éducatifs.

Considérant que les pratiques actuelles du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi en matière de fermeture d'établissement en cas d'intempéries ne permettent pas de respecter le nombre de journées minimums devant être consacrées aux services éducatifs.

Il est proposé par madame Josiane Vigneault et unanimement résolu que le document de gestion n° 100,205 « Politique suspension des cours ou de fermeture d'établissement » soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 100,205 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-104**

Adoption du document de
gestion n° 100,207
« Politique de
reconnaissance »

Il est proposé par madame Sophie Lagrois et unanimement résolu que le document de gestion n° 100,207 « Politique de reconnaissance » soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 100,207 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-105**

Adoption du document de
gestion n° 300,213
« Encadrement relatif aux
modalités permettant à un
parent d'obtenir des services
pour son enfant dans un
contexte d'enseignement à
la maison »

Il est proposé par Monsieur Luc Kirouac et unanimement résolu que le document de gestion n° 300,213 « Encadrement relatif aux modalités permettant à un parent d'obtenir des services pour son enfant dans un contexte d'enseignement à la maison » soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 300,213 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-106**

Adoption du document de
gestion no 300,210
« Mécanismes de suivi et de
contrôle des effectifs
scolaires en formation
générale des jeunes »

Il est proposé par madame Vanessa Rancourt et unanimement résolu que le document de gestion 300,210 « Mécanismes de suivi et de contrôle des effectifs scolaires en formation générale des jeunes » soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 300,210 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-107**

Adoption du document de
gestion no 300,211
« Normes et modalités en
évaluation des
apprentissages »

Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu que le document de gestion 300,211 « Normes et modalités en évaluation des apprentissages » soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 300,211 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-22-108**

Adoption du document de
gestion no 300,206
« Procédures d'admission et
d'inscription des élèves dans
les écoles et les centres »

Il est proposé par monsieur Luc Kirouac et unanimement résolu que le document de gestion 300,206 « Procédures d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles et les centres » soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 300,206 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté



**Résolution
CA-22-109**

Modification de cadastre,
acquisition d'une partie des
lots numéro 4 730 409 et
4 730 046 (Pavillon Tremblay)

Considérant que lors des relevés de terrain effectués par Patrick Descarreaux, arpenteur géomètre, celui-ci a constaté que la totalité de l'occupation du centre de services n'est pas sur son terrain. Une demande de modification de cadastre a été faite en ce sens. Il est proposé par madame Sophie Lagrois et unanimement résolu d'autoriser le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, d'acquérir une partie du lot numéro 4 730 409 et 4 730 046 du cadastre du Québec au montant de 1\$ appartenant à la Corporation épiscopale, catholique romaine d'Amos, représenté par Monseigneur Gilles Lemay. Lesdites parcelles de terrain sur lesquelles sont situés le bâtiment et la cour d'école, et ce, conformément aux lois et règles en vigueur, dans le but de régulariser l'occupation du centre de services scolaire.

Adopté

**Résolution
CA-22-110**

Modification de cadastre,
acquisition d'une partie du lot
numéro 4 729 866 (Pavillon
Tremblay)

Considérant que lors des relevés de terrain effectués par Patrick Descarreaux, arpenteur géomètre, celui-ci a constaté que la totalité de l'occupation du centre de services n'est pas sur son terrain. Une demande de modification de cadastre a été faite en ce sens. Il est proposé par madame Claudia Denis et unanimement résolu d'autoriser le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, d'acquérir une partie du lot numéro 4 729 866 du cadastre du Québec au montant de 1\$ appartenant à la municipalité de Macamic, représentée par Madame Lina Lafrenière Mairesse, suite aux élections municipales du 7 novembre 2021. Ladite parcelle de terrain sur laquelle est situé la cour d'école, et ce, conformément aux lois et règles en vigueur, dans le but de régulariser l'occupation du centre de services scolaire.

Une servitude sera convenue, car une conduite d'eau potable desservant l'école et le presbytère passe sur cette parcelle.

Adopté

Clôture de la rencontre

**Résolution
CA-22-111**

Levée de la séance

Il est proposé par madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 21 h 15.

Adopté

Mélanie Boulet
Présidente du Conseil d'administration

Alexis Lapierre
Secrétaire général

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2022,
À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Jessy Béland, membre du personnel professionnel
Marie-Pier Bellavance, membre de la communauté municipale, santé
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
Mélanie Lavoie, membre parent représentant un autre district
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement
- M. Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel

Sont toutefois absentes :

- M^{mes} Alexy-Ann Lévesque, membre de la communauté 18 à 35 ans (DÉMISSION)
Claudia Denis, membre parent représentant un autre district
Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière
Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district

Sont également présents :

- M^{mes} Isabelle Godbout, directrice générale
Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance scolaire
Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
- MM. Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises
Jean-François Lachance, consultant en éducation (via TEAMS)
Alexis Lapierre, secrétaire général et responsable aux communications
Jonathan Raymond, coordonnateur aux services réussite éducative et persévérance scolaire

Sont toutefois absents :

- M^{me} Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
- MM. Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
Jean-François Lachance, consultant en éducation

Adopté

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare la séance ouverte à 18 h.

**Résolution
CA-22-112**

Adoption de l'ordre du jour
de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté

CA-22-113

Nomination d'une secrétaire
générale et responsable aux
communications

Il est proposé par madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu de nommer Me Manon Fortier au poste de secrétaire générale et responsable aux communications aux Services du secrétariat général et des communications.

Cette nomination prend effet à compter du 6 janvier 2023.

Il est également résolu que l'engagement définitif de Me Manon Fortier soit assujéti à la réussite d'une période probatoire.

Adopté

CA-22-114

Nomination d'un directeur
de centre au Centre de
formation professionnelle
Lac-Abitibi

Il est proposé par monsieur Luc Kirouac et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Audet au poste de directeur de centre au Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi.

Cette nomination prend effet à compter du 6 janvier 2023.

Il est également résolu que l'engagement définitif de Monsieur Martin Audet soit assujéti à la réussite d'une période probatoire.

Adopté

Clôture de la rencontre

CA-22-115

Levée de la séance

Il est proposé par madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 18 h 07.

Adopté



Mélanie Boulet
Présidente du Conseil d'administration



Alexis Lapierre
Secrétaire général

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 24 JANVIER 2023, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Marie-Pier Bellavance, membre de la communauté municipale, santé
Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
Mélanie Lavoie, membre parent représentant un autre district
Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement
- M. Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel

Sont toutefois absentes :

- M^{mes} Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
Jessy Béland, membre du personnel professionnel
Claudia Denis, membre parent représentant un autre district
Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière
Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien

Sont également présents :

- M^{mes} Isabelle Godbout, directrice générale
Manon Fortier, Secrétaire générale et responsable aux communications
Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
- MM. Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
Jean-François Lachance, consultant en éducation (via TEAMS)
Charles Bégin, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique

Sont toutefois absents :

- M^{me} Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance scolaire
- MM. Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises
Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
Jean-François Lachance, consultant en éducation

Adopté

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare la séance ouverte à 19 h.

**Résolution
CA-23-001**

Présentation et adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Mélanie Lavoie et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2023 soit accepté tel que présenté.

Adopté

CA-23-002

Adoption du procès-verbal
de la séance ordinaire du 22
novembre 2022

Il est proposé par Madame Vanessa Rancourt et unanimement résolu que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2022 soit accepté tel
quel que proposé.

Adopté

CA-23-003

Adoption du procès-verbal
de la séance extraordinaire
du 13 décembre 2022

Il est proposé par Madame Brigitte Roy et unanimement résolu que le procès-
verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 soit accepté tel quel
que proposé.

Adopté

CA-23-004

Ventes pour non-paiement
de taxes

Il est proposé par Monsieur Luc Kirouac et résolu d'approuver, tel que présenté,
le document "Ventes pour non-paiement de taxes- Liste des dossiers au 20
janvier 2023" pour procédures de ventes pour non-paiement de taxes et de
mandater la MRCAO à effectuer les procédures de ventes.

Il est également résolu que le document "Ventes pour non-paiement de taxes-
Liste des dossiers au 20 janvier 2023" fasse partie intégrante de la présente
résolution.

Adopté

CA-23-005

Résolution Halocarbures

Considérant l'intérêt du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi à offrir une
formation sur les halocarbures ;

Considérant la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-
d'œuvre et le Règlement sur les halocarbures ;

Il est proposé par Madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu
d'entériner l'Entente concernant la mise en œuvre du programme de
qualification environnementale relatif aux halocarbures, survenue entre le
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et Le Ministère de l'Emploi le 21 juin
2022.

Adopté


CA-23-006

Levée de la séance


Il est proposé par Madame Sylvie Wafer et unanimement résolu de procéder à
la levée de la séance.

La séance se termine à 19 h 50.

Adopté


~~Mélanie Boudet~~ Sophie Thibodeau

Vice Présidente du Conseil d'administration



Manon Fortier
Secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MERCREDI 15 MARS 2023,
PAR TEAMS À 18 H :

Les membres suivants sont présents :

M^{mes} Marie-Pier Bellavance, membre de la communauté municipale, santé
Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement
Jessy Béland, membre du personnel professionnel
Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04

Sont toutefois absents :

M^{mes} Claudia Denis, membre parent représentant un autre district
Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière
Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien
Mélanie Lavoie, membre parent représentant un autre district
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
M. Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel

Sont également présents :

M^{mes} Isabelle Godbout, directrice générale
Manon Fortier, Secrétaire générale et responsable aux communications
Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance
scolaire
M. Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises

Sont toutefois absents :

MM Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
Charles Bégin, directeur des Services des ressources matérielles et de
l'informatique
Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
Jean-François Lachance, consultant en éducation

Adopté

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare
la séance ouverte à 18h.

**Résolution
CA-23-007**

Il est proposé par Madame Sylvie Wafer et unanimement résolu que l'ordre du
jour de la séance EXTRAORDINAIRE du 15 mars 2023 soit accepté tel que
présenté.

Présentation et adoption de
l'ordre du jour

Adopté

Résolution CA-23-008

Nomination d'un directeur
d'école

Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu de nommer monsieur Samuel Côté au poste de directeur à l'école du Maillon.

Cette nomination prend effet à compter du 13 mars 2023.

Il est également résolu que l'engagement définitif de monsieur Samuel Côté soit assujéti à la réussite d'une période probatoire.

Adopté

Résolution CA-23-009

Nomination d'un agent
d'administration

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu de nommer madame Suzie Francoeur au poste d'agente d'administration pour la Direction générale et Secrétariat général.

Cette nomination prend effet à compter du 6 mars 2023.

Il est également résolu que l'engagement définitif de madame Suzie Francoeur soit assujéti à la réussite d'une période probatoire.

Adopté

Résolution CA-23-010

Assurance autogérée

CONSIDÉRANT les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la Loi sur les assureurs (RLRQ., c. A-32.1);

CONSIDÉRANT que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé ;

CONSIDÉRANT les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

CONSIDÉRANT que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

CONSIDÉRANT le projet de convention déposé soumis avec les présentes;

Il est **PROPOSÉ** par madame Vanessa Rancourt,

APPUYÉ par madame Sophie Thibodeau,

D'ADHÉRER à l'union réciproque pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2028;

D'AUTORISER la directrice générale à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

DE DÉSIGNER Isabelle Godbout, directrice générale, à titre de représentante du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Adopté

Résolution CA-23-011

Il est proposé par madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

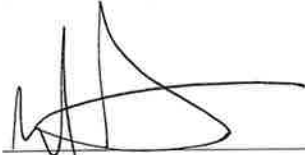
Levée de la séance

La séance se termine à 18 h 27.

Adopté



Mélanie Boulet
Présidente du
Conseil
d'administration



Manon Fortier
Secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 21 MARS 2023, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF.

Les membres suivants sont présents :

M^{mes} Marie-Pier Bellavance, membre de la communauté municipale, santé
Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
Jessy Béland, membre du personnel professionnel
Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel
Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement

Sont toutefois absentes :

M^{mes} Claudia Denis, membre parent représentant un autre district
Sophie Lagrois, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière
Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien
Mélanie Lavoie, membre parent représentant un autre district

Sont également présents :

M^{mes} Manon Fortier, Secrétaire générale et responsable aux communications
Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance scolaire
M. Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises
Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
Charles Bégin, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique

Sont toutefois absents :

M^{me} Isabelle Godbout, directrice générale
MM Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
Jean-François Lachance, consultant en éducation

Adopté

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare la séance ouverte à 18h.

Questions du public

Aucune question n'a été soumise.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution
CA-23-012**

Présentation et adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par madame Vanessa Rancourt et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2023 soit accepté tel que modifié.

En conformité avec l'article 175.8 de la LIP, Me Fortier informe les membres de la démission de deux personnes au sein du conseil d'administration.

Adopté

Adoption des procès-verbaux des dernières rencontres

**Résolution
CA-23-013**

Adoption du procès-verbal
de la séance ordinaire du 24
janvier 2023 ainsi que la
séance extraordinaire du 15
mars 2023

Il est proposé par Kathleen Bouchard et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du 15 mars 2023 soient acceptés tels que présentés.

Adopté

Résolutions du 21 mars 2023

**Résolution
CA-23-014**

Engagement définitif d'un
cadre

Attendu la nomination de monsieur Sylvain Dubé au poste de contremaître de classe 2 aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

Attendu qu'il a débuté son poste de contremaître classe 2 le 28 février 2022;

Attendu que l'engagement définitif de monsieur Sylvain Dubé est assujéti à la réussite d'une période probatoire, conformément à la résolution CA-22-011;

Attendu le rapport du comité d'évaluation concluant la réussite des objectifs fixés;

Il est proposé par Marie-Pier Bellavance et unanimement résolu de procéder à l'engagement définitif de monsieur Sylvain Dubé et ce, à compter du 22 mars 2023.

Adopté

**Résolution
CA-23-015**

Appui plan local de transport
scolaire

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite réaliser un plan local de déplacements scolaires pour sa municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire se doter d'une vision d'ensemble de la mobilité active sur son territoire, intégrant les déplacements générés par les écoles du Centre de services scolaire du Lac Abitibi ;

ATTENDU que le conseil de la Ville de La Sarre a donné le mandat à MOBI-O de déposer un projet au Fonds pour le transport actif afin d'établir un diagnostic de la situation actuelle, d'analyser les besoins en mobilité active et émettre des recommandations d'action ;

Adopté

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu d'appuyer le partenariat entre la Ville de La Sarre et MOBI-O pour que ce dernier dépose un projet au Fonds pour le transport actif afin d'établir un diagnostic de la situation actuelle, d'analyser les besoins en mobilité active et émettre des recommandations d'action.

Adopté

Résolution CA-23-016

Calendrier scolaire des
écoles – document de
gestion no 200,104

Il est proposé par Sophie Thibodeau et unanimement résolu d'adopter le document de gestion « Calendrier scolaire des écoles, année scolaire 2023-2024 » tel que présenté.

Il est également résolu que ledit document de gestion soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 200,104 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution CA-23-017

Calendrier des congés
chômés et payés du
personnel de soutien 2023-
2024

Il est proposé par Vanessa Rancourt et unanimement résolu d'adopter le document de gestion « Calendrier des congés chômés et payés du personnel de soutien, année scolaire 2023-2024 » tel que présenté.

Il est également résolu que ledit document de gestion soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 200,100 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution CA-23-018

Calendrier des congés
chômés et payés du
personnel professionnel
2023-2024

Il est proposé par Jessy Béland et unanimement résolu d'adopter le document de gestion « Calendrier des congés chômés et payés du personnel professionnel non enseignant, année scolaire 2023-2024 » tel que présenté.

Il est également résolu que ledit document de gestion soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 200,101 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution CA-23-019

Calendrier des congés
chômés et payés du
personnel hors
cadres/cadres des services
2023-2024

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu d'adopter le document de gestion « Calendrier des congés chômés et payés du personnel hors cadres et cadres de services, année scolaire 2023-2024 » tel que présenté.

Il est également résolu que ledit document de gestion soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 100,102 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

**Résolution
CA-23-020**

Acquisition de terrain

ATTENDU que le débarcadère des autobus scolaires du pavillon de Clermont se trouve sur le terrain, numéro de lot 6 441 540 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de l'Abitibi, appartenant à la Corporation épiscopale catholique romaine d'Amos;

ATTENDU que la Corporation épiscopale catholique romaine d'Amos et le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi désire régulariser la situation;

Il est proposé par Vanessa Rancourt et unanimement résolu d'autoriser le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi de procéder à l'acquisition de l'immeuble connu et désigné, portant le numéro de lot 6 441 540 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de l'Abitibi, au montant de 1,00\$.

Adopté

Il est également résolu de désigner Madame Isabelle Godbout, directrice générale comme signataire pour tous les documents relatifs à cette transaction.

Adopté

Points d'information

Dépôt des documents de gestion en consultation :

Monsieur Yves Dubé dépose les documents de gestion en consultation suivants :

- 100,000 - Actes d'établissement des écoles et des centres, année scolaire 2023-2024 ;
- 100,003 - Liste des écoles et des centre, année scolaire 2023-2024 ;
- 100,005 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, années scolaires 2023 à 2026.

Suivi absentéisme

Engagement personnel non qualifié

Comité éthique

Formation

Clôture de la rencontre

**Résolution
CA-23-021**

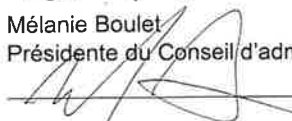
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Luc Kirouac et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 20h02.



Mélanie Boulet
Présidente du Conseil d'administration



Manon Fortier
Secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 23 MAI 2023, À 19 H,
À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF.

Les membres suivants sont présents :

M^{mes} Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
Jessy Béland, membre du personnel professionnel
Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement

Sont toutefois absents :

M^{mes} Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien
Mélanie Lavoie, membre parent représentant un autre district
Marie-Pier Bellavance, membre de la communauté municipale, santé
Luc Kirouac, personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel

Sont également présents :

M^{me} Isabelle Godbout, directrice générale
Manon Fortier, Secrétaire générale et responsable aux communications
Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance
scolaire
M. Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
Charles Bégin, directeur par intérim des Services des ressources matérielles et de
l'informatique
Jean-François Lachance, consultant en éducation
M. Germain, radio Boréale

Sont toutefois absents :

MM Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises

Adopté

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare
la séance ouverte à 19h05.

Questions du public

Aucune question n'a été soumise.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution
CA-23-022**

Présentation et adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Thibodeau et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mai 2023 soit accepté tel que modifié.

En conformité avec l'article 175.8 de la LIP, Me Fortier informe les membres de la démission de deux personnes au sein du conseil d'administration.

Adopté

Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

**Résolution
CA-23-023**

Adoption du procès-verbal
de la séance ordinaire du 21
mars 2023

Il est proposé par Isabelle Bourdeau et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023 soit accepté.

Adopté

Résolutions du 23 mai 2023

**Résolution
CA-23-024**

Fermeture du pavillon
d'Authier-Nord de l'école
Bellefeuille

CONSIDÉRANT l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT la politique de maintien ou de fermeture d'école (document de gestion no 100,206) ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire désire assurer le maintien de la qualité et la répartition des services éducatifs sur son territoire ;

CONSIDÉRANT le seuil minimal de clientèle générant le financement des services d'enseignement ;

CONSIDÉRANT la population actuelle du pavillon visé et la prévision au cours des prochaines années, de la clientèle de ce pavillon et celle de l'ensemble du Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT la capacité de relocalisation de la clientèle de l'école visée ;

CONSIDÉRANT qu'aucun projet permettant la survie du pavillon n'a été soumis au centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi a donné un avis d'intention de fermeture lors de la séance du 22 mars 2022, conformément à la résolution CA-22-017.

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et résolu unanimement de fermer définitivement le pavillon d'Authier-Nord de l'école Bellefeuille.

Adopté

Résolution

CA-23-025

Adoption du document de gestion 100,000 « Actes d'établissement des écoles et des centres, année scolaire 2023-2024 »

Il est proposé par Vanessa Rancourt et unanimement résolu d'adopter le document de gestion 100,000 « Actes d'établissement des écoles et des centres, année scolaire 2023-2024 » tel que déposé.

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-23-026

Adoption du document de gestion 100,005 « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, années scolaires 2023-2024, 2024, 2025, 2025-2026 »

Il est proposé par Brigitte Roy et unanimement résolu d'adopter le document de gestion 100,005 « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 » tel que déposé.

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-23-027

Adoption du document de gestion 100,003 « Liste des écoles et des centres, année scolaire 2023-2024 »

Il est proposé par Jessy Béland et unanimement résolu d'adopter le document de gestion 100,003 « Liste des écoles et des centres, année scolaire 2023-2024 » tel que déposé.

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-23-028

Adoption du document de gestion 100,006 « Structure administrative des services et des établissements, plan d'effectifs, année scolaire 2023-2024 »

Il est proposé par Vanessa Rancourt et unanimement résolu d'adopter le document de gestion 100,006 « Structure administrative des services et des établissements, plan d'effectifs, année scolaire 2023-2024 » tel que déposé.

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-23-029

Adoption du document de gestion 200,200 « Conseil d'administration Centre de services scolaires du Lac-Abitibi – Calendrier des séances ordinaires 2023-2024 »

Il est proposé par Kathleen Bouchard et unanimement résolu d'adopter le document de gestion 200,200 « Conseil d'administration Centre de services scolaire du Lac-Abitibi – Calendrier de séances ordinaires » tel que déposé.

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-23-030

Adoption du document de
gestion 100,201
« Règlement délégation de
pouvoirs aux gestionnaires
du Centre de services
scolaire du Lac-Abitibi

Abrogée par la
CA-23-052

Attendu que le document « Règlement délégation de pouvoirs aux gestionnaires du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi » fut en processus de consultation auprès de la Table générale des directions de services le 20 février 2023;

Attendu que le document a été présenté aux membres du Comité d'éthique et de déontologie le 25 avril 2023 et que ceux-ci recommandent l'adoption dudit document;

Il est proposé par Isabelle Bourdeau et résolu unanimement que le « Règlement délégation de pouvoirs aux gestionnaires du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi » soit adopté avec les modifications proposées.

Adopté

Résolution

CA-23-031

Adoption du plan d'effectifs
du personnel de soutien,
année scolaire 2023-2024

Abrogée par la
CA-23-048

Proposé par Brigitte Roy et résolu unanimement d'adopter le Plan d'effectifs du personnel de soutien, année scolaire 2023-2024, tel que déposé.

Adopté

Résolution

CA-23-032

Adoption du plan d'effectifs
du personnel professionnel,
année scolaire 2023-2024

Abrogée par la
CA-23-046

Proposé par Vanessa Rancourt et résolu unanimement d'adopter le Plan d'effectifs du personnel professionnel non enseignant, année scolaire 2023-2024, tel que déposé.

Adopté

Résolution

CA-23-033

Adoption du document de
gestion 200,102 « Calendrier
des centres, année scolaire
2023-2024 »

Il est proposé par Jessy Béland et unanimement résolu d'adopter le document de gestion 200,102 « Calendrier des centres, année scolaire 2023-2024 » tel que déposé.

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution

CA-23-034

Engagement définitif d'une
direction à l'école Bellefeuille

Attendu la nomination de madame Véronique Binet, au poste de directrice à l'école Bellefeuille;

Attendu qu'elle a débuté au poste de directrice adjointe à la Cité étudiante Polyno en au 1^{er} juillet 2021;

Attendu sa nomination au poste de directrice d'école à l'école Bellefeuille le 1^{er} juillet 2022.

Attendu que l'engagement définitif de madame Véronique Binet est assujéti à la réussite d'une période probatoire, conformément à la résolution CA-21-053;

Attendu le rapport du comité d'évaluation concluant la réussite des objectifs fixés;

Il est proposé par Sophie Thibodeau et unanimement résolu de procéder à l'engagement définitif de madame Véronique Binet, et ce, à compter du 23 mai 2023

Adopté

Résolution CA-23-035

Engagement définitif d'une direction adjointe à la Cité étudiante Polyno

Attendu la nomination de **madame Karen Campagna, au poste de directrice adjointe à la Cité étudiante Polyno**

Attendu qu'elle a débuté au poste de directrice adjointe le 15 août 2022;

Attendu que l'engagement définitif de madame Karen Campagna est assujéti à la réussite d'une période probatoire, conformément à la résolution CA-22-062;

Attendu le rapport du comité d'évaluation concluant la réussite des objectifs fixés;

Il est proposé par Kathleen Bouchard et unanimement résolu de procéder à l'engagement définitif madame Karen Campagna, et ce, à compter du 23 mai 2023.

Adopté

Résolution CA-23-036

Engagement définitif d'une direction au Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi

Attendu la nomination de **monsieur Martin Audet, au poste de directeur du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi;**

Attendu qu'il a débuté au poste intérimaire de directeur adjoint à la Cité étudiante Polyno le 1^{er} novembre 2021;

Attendu qu'il a été nommé directeur adjoint du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi le 15 août 2022 et ensuite directeur du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi le 6 janvier 2023;

Attendu que l'engagement définitif de monsieur Martin Audet est assujéti à la réussite d'une période probatoire, conformément à la résolution CA-22-114;

Attendu le rapport du comité d'évaluation concluant la réussite des objectifs fixés;

Il est proposé par Brigitte Roy et unanimement résolu de procéder à l'engagement définitif de monsieur Martin Audet, et ce, à compter du 23 mai 2023.

Adopté

Résolution CA-23-037

Nomination Chef de la sécurité de l'information organisationnelle

Attendu que de nouvelles fonctions ont été déléguées au Chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO) selon la *Loi sur la gouvernance des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises* (LRQ, chapitre. G-1.03) de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection de renseignements personnels* (RLRQ, 2021, chapitre25) et de la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information (2021 et 2022) du Secrétariat du Conseil du trésor ;

Attendu que ces nouvelles fonctions demandent des connaissances juridiques ;

Il est proposé par Vanessa Rancourt et appuyé par Jessy Béland de nommer Me Manon Fortier, Chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO).

Adopté

Clôture de la rencontre

Résolution
CA-23-038

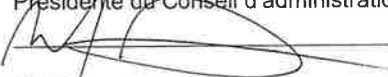
Levée de la séance

Il est proposé par Sylvie Wafer et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 20h35.



Mélanie Boulet
Présidente du Conseil d'administration



Manon Fortier
Secrétaire générale

Adopté

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE LUNDI 29 MAI 2023, À 18 H, PAR TEAMS :

Les membres suivants sont présents :

M^{mes} Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
Jessy Béland, membre du personnel professionnel
Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement

Sont toutefois absents :

M^{mes} Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien
Mélanie Lavoie, membre parent représentant un autre district

Sont également présents :

M^{me} Isabelle Godbout, directrice générale
Manon Fortier, Secrétaire générale et responsable aux communications
M. Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire

Sont toutefois absents :

MM Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises
Charles Bégin, directeur par intérim des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Jean-François Lachance, consultant en éducation
M^{mes} Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance scolaire

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare la séance ouverte à 18h05.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution
CA-23-039**

Il est proposé par madame Sylvie Wafer et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 mai 2023 soit accepté tel quel.

Présentation et adoption de
l'ordre du jour

Adopté

Résolutions du 29 mai 2023

**Résolution
CA-23-040**

Engagement d'un directeur
à l'école Du Maillon

Il est proposé par madame Isabelle Bourdeau et unanimement résolu de nommer madame Isabelle Charrois au poste de directrice à l'école du Maillon.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il est également résolu que l'engagement définitif de madame Isabelle Charrois soit assujéti à la réussite d'un période probatoire.

Adopté

**Résolution
CA-23-041**

Engagement d'un
coordonnateur aux Services
éducatifs

Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu de nommer Stéphanie Boivin au poste de coordonnatrice aux Services éducatifs.

Cette nomination prend effet à compter du 28 mars 2023.

Il est également résolu que l'engagement définitif de madame Stéphanie Boivin soit assujéti à la réussite d'un période probatoire.

Adopté

Clôture de la rencontre

**Résolution
CA-23-042**

Levée de la séance

Il est proposé par Isabelle Bourdeau et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à .



Mélanie Boulet
Présidente du Conseil d'administration



Manon Fortier
Secrétaire générale